

Prévenir : comment prévenir les inégalités/discriminations à l'embauche ? Cadre réglementaire et outils

RETOUR D'EXPÉRIENCES

Emilie Wendling - Responsable RH
Direction des Ressources Humaines et des Ecoles



CADRE REGLEMENTAIRE

- Le code du travail à L'article. L. 1132-1, définit la discrimination à l'embauche ainsi :

"Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire [...] en raison de :

Pouvez-vous me citer des critères de discrimination ?

CADRE REGLEMENTAIRE

Les 25 critères de discriminations interdits par la loi



Apparence physique



Age



Etat de santé



Appartenance ou non à une prétendue race



Appartenance ou non à une nation



Sexe



Identité de genre



Orientation sexuelle



Grossesse



Situation de famille



Handicap



Caractéristiques génétiques



Moeurs



Patronyme



Activités syndicales



Origine



Lieu de résidence



Appartenance ou non à une ethnie



Opinions politiques



Domiciliation bancaire



Perte d'autonomie



Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère



Religion



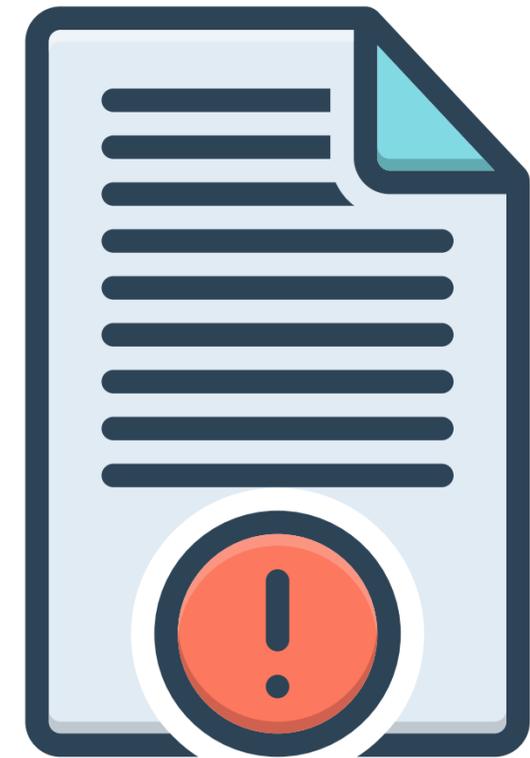
Vulnérabilité résultant de sa situation économique



Opinions philosophiques

Les exceptions

- Pour l'exercice de **certaines professions** : par exemple, le sexe peut être un critère de recrutement pour les comédiens.
- Pour l'accès à certains postes **de la fonction publique** (condition de nationalité française ou européenne).
- Pour l'accès à certains **contrats aidés** : par exemple, contrats réservés aux jeunes ou aux travailleurs âgés...



Victime de discrimination ?

Le Défenseur des droits a besoin d'indices concrets pour ouvrir une enquête.

Retracez les faits de manière chronologique et détaillée.

- Conservez tout document utile : offre d'emploi/fiche de poste, CV envoyé, courriers/emails, certificats médicaux...
- Pas de trace écrite ? Demandez des témoignages.
- Le testing est un moyen de preuve recevable : envoyez à des dates très rapprochées un CV identique au vôtre, à l'exception du critère à tester (par exemple, changez l'adresse postale ou le nom de famille).

• La reconnaissance de la discrimination que vous avez subie.

- Un accord financier pour réparer votre préjudice.
- L'appui du Défenseur des droits dans le cadre d'un procès.
- La condamnation de l'employeur par un juge et des indemnités financières.

Son auteur s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, ou jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende si les faits ont été commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

**Tout refus d'embauche n'est pas une discrimination :
l'employeur a le droit de choisir ses collaborateurs**

Le recrutement au CHRU

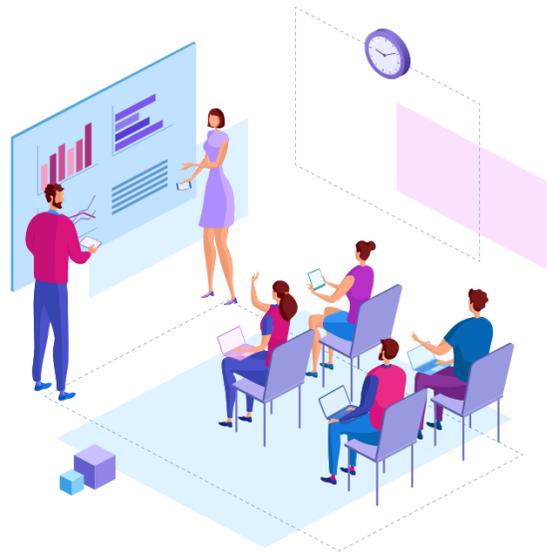
+ de 1000
recrutements par an

+ 3000 stagiaires
par an

+ 60 acteurs du
recrutements



OUTILS



Sensibiliser et former



Entretien structuré



Dispositif de signalement

Tester nos process de recrutement

**Alors comment, on accompagne les
candidats ?**